

Nota 1 : L'intervention d'un bureau d'études structure est nécessaire pour vérifier la faisabilité de l'escalier menant au R-1. Je rappelle qu'au R-1 se trouvent des voûtes structurelles.

Nota 2 : Les cotes sont données à titre indicatif et ne peuvent être utilisés pour réaliser des plans d'exécution. Il appartient aux entreprises de réaliser un relevé de l'existant après démolition pour réaliser les plans d'exécution du projet.